

**Compte rendu du groupe de travail**  
**« allégement des tâches de direction »**

**lundi 21 mai 2016**

Pour l'Administration : M ; Faisy Secrétaire Général adjoint, Mme Mery IEN adjoint à l'IA, Mme Rufas chef DPE, Mme Combes-Sezille IEN.

Pour les syndicats : FO, FSU, UNSA

J-C Tarrow, Bruno Naussac représentaient FO .



**L'administration :**

M. Faisy fait référence à la charte académique présentée au Comité Technique Académique de mars et indique les points qu'il souhaite voir abordés sur ce GT.

- Formation (initiale et continue) des directeurs
  - Décharge de direction–planification annuelle des décharges (écoles de moins de 4 classes)
  - Contrats CUI-CAE : information sur les critères de recrutement
  - Diffusion d'une lettre d'information à destination des directeurs d'école (modalités et fréquence à définir)
  - Vérification de la pertinence des enquêtes demandées aux directeurs d'école.
- Le protocole départemental devrait être présenté au CTSD et applicable à la rentrée 2016.

Concernant la plateforme académique de mise à disposition des documents et informations aux directeurs envisagée lors des précédents groupes de travail : une plateforme nationale est en cours d'élaboration. Aussi l'académie attendra sa finalisation.

Mme Méry : précise que la formation réglementaire des nouveaux directeurs « 3 semaines préalable, 2 semaines durant la 1ere année + 2(\*) jours complémentaires » sera assurée pour la rentrée 2017.

Une petite formation des nouveaux directeurs 2016 est envisagée dans la limite des moyens qui pourront être dégagés.

Mme Mery précise les contenus : ils sont conformes aux règles nationales et leur mise en œuvre au point

*\* Précision : le texte réglementaire prévoit 3 jours complémentaires et non 2.*

**Force ouvrière :**

**Est intervenue pour défendre les demandes suivantes :**

- 1- Mme la Rectrice a refusé de mettre au vote la charte académique et le CTA a été simplement informé. Aucune demande complémentaire n'a été prise en compte. Un CTA n'est pas un GT, encore moins une chambre d'enregistrement. Il a vocation à donner un avis. Ce fonctionnement n'est pas respectueux du CTA ni des organisations syndicales.

- 2- FO enregistre l'annonce du rétablissement de la formation obligatoire des directeurs, telle que fixée par le Décret du 28 11 2014. ... A suivre.

**Concernant les demandes pour un « allègement des charges » :**

- 3- Grèves : la grève est un droit individuel. Le contrôle des grévistes revient aux supérieurs hiérarchiques. Ce n'est pas au directeur à « faire le tour » des collègues pour les recenser ; et il n'a rien à viser. Demande FO de respect du droit.
- 4- PPMS et DUER : les directeurs n'ont pas les qualifications nécessaires pour assurer réellement des plans de sécurité conformes et réels. Les dernières circulaires et injonctions (contrôle des entrées et autres) n'arrangent rien !!! FO réaffirme que l'élaboration de ces PPMS ne relèvent pas de la responsabilité du directeur.  
Concernant le DUER, FO rappelle que l'employeur (IA) est l'unique responsable de sa rédaction et qu'il peut être soumis à une contravention de 5eme classe en cas d'absence et ce pour chaque établissement (1500 euros et 3000 en cas de récidive) FO demande la mise en place d'assistants de prévention ayant les décharges suffisantes et les formations ad hoc pour élaborer ces deux documents, en collaboration, ci-nécessaire, avec les collègues.
- 5- FO note que les directeurs partiellement déchargés sont régulièrement convoqués pour des formations, des réunions, des liaisons CM2-6eme, etc, pendant le temps de décharge. Le travail de direction reste donc à faire. FO demande que ces convocations fassent l'objet de compensations de décharge sur une journée de classe avec remplacement.
- 6- Documents émanant de l'administration : FO demande des synthèses et des résumés pour en augmenter la vitesse de lecture et la lisibilité.
- 7- FO demande aussi des calendriers synthétiques des obligations réglementaires imputables au seul directeur. Affelnet, base élèves, élections des parents d'élèves, etc...
- 8- Sur Affelnet et Base élèves, FO ne s'accommode pas du fait que l'IA se décharge sur les directeurs de responsabilités et de tâches de renseignement et de secrétariat qui relèvent de la responsabilité de l'administration et des collèges. Il en pointe aussi les dysfonctionnements et les difficultés d'utilisation –doublons, non transfert d'adresses, difficulté de lisibilité, lourdeur à l'usage et perte de temps.
- 9- Conseil d'école : (beaucoup de problèmes seraient à pointer...) mais FO constate que le 4 pages de la rectrice aux parents est lourd et à peu près inutilisable. Il est systématiquement refait par les écoles. FO demande qu'il soit réduit et utilisable directement.
- 10- Pour ce qui est de la « lettre d'information aux directeurs », FO demande à ce qu'elle donne des informations brèves, synthétiques et réglementaires. Elle ne doit pas surlégiférer et surajouter des obligations de service non réglementaires. Elle doit avoir vocation à être transmise aux adjoints.

**Les représentants de l'administration ont enregistré les demandes et pour l'essentiel n'ont pas marqué de refus (ce qui ne veut pas dire qu'elles seront suivies d'effets).**

**FO suivra l'évolution de ce dossier dans le cadre de ces mandats.**